

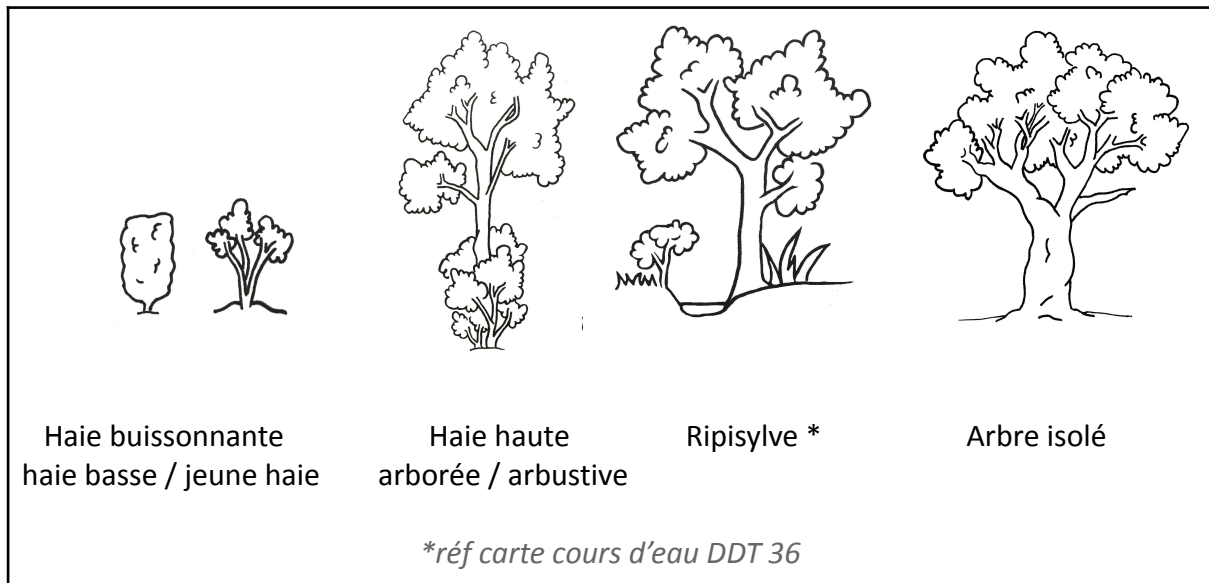
PAEC du Boischaut Sud

Fiche pratique MAEC Entretien durable des infrastructures agro-écologiques Ligneux – IAE1 Mesure à l'échelle de la parcelle

Priorité : P1

Critères d'éligibilité :

- Éléments éligibles : haies, ripisylves, arbres isolés
- Élément localisé sur le territoire du PAEC
- Élément dont l'entretien est géré par l'agriculteur.ice



Rémunération :

0.80 € du mètre linéaire /an

800 €/ équivalent ha/an avec un plafond de 10 916 € (90 ha)

Cumul autorisé : toutes MAEC

Cahier des charges :

- Elaboration d'un plan de gestion élaboré avec l'Adar Civam et/ou Indre Nature
- Mise en œuvre du plan de gestion sur 90% du linéaire engagé.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques (interventions réalisées).
- Entretien mécanique très règlementé (tronçonneuse ou outil assimilé réalisant une coupe franche).
- Une seule et unique taille en 5 ans sauf pour la taille de formation. Pas de taille sommitale.

- Entretien mécanique **ponctuel** du fil de clôture autorisé.
- Période d'intervention du 1er octobre au 1er mars.

Démarche à suivre :

- 1) **Notifier sa candidature :**
 - Participation recommandée à une réunion d'information - 20 février à 14h à La Châtre (Salle de la Chapelle) ou 21 février à 14h à Ceaulmont (Salle des fêtes)
 - **Renvoi obligatoire du questionnaire de pré-candidature pour le 27 février 2023 au plus tard** par mail (adar.civam@gmail.com) ou par courrier (ADAR-CIVAM, 10 rue d'Olmor, 36400 La Châtre)
- 2) **S'inscrire en formation:** MAEC IAE 23 mars ou 24 mars
- 3) Déterminer les haies, arbres ou ripisylves à engager lors du diagnostic (de mars à mai 2023)
- 4) Permanence à l'Adar Civam le 10 mai 2023 : validation des éléments à engager et du plan de gestion
- 5) Finalisation du rapport de diagnostic avant le 15/09/2023 par les structures animatrices
- 6) Formation à suivre au cours des 2 premières années de l'engagement (avant le 15/05/25).

Contact : Capucine Devillers - chargée de mission Adar Civam - 07 65 81 81 84 - devillers.adar.bs@gmail.com